

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

27 octobre 2025

Date de la réunion :

27 novembre 2025

L'An deux mil vingt cinq le **27 novembre à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET

Titulaires excusés : Catherine LHÉRITIER, Nelly ANTOINE, François FROMET, Marie-Pierre BEAU, Corinne GARCIA, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

Suppléant : Gérard CHAUVEAU

Suppléants excusés : José ABRUNHOSA, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Stéphane LEDOUX, Odile SOULÈS

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°55.2025

Thierry BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Éric MARTELLIERE, Président)

Objet de la délibération :

Finances

Ouverture anticipée de crédits
d'investissement – exercice
2026

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet à l'exécutif, *sur autorisation de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Pour mémoire, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif (hors report) de l'année 2025 était de 108 110.45 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil d'Administration de faire application de cet article et de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires pour un montant de 27 027 €, soit 25% du montant voté au budget primitif de l'année 2025.

Au regard de cette possibilité, le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, l'ouverture des crédits suivants :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets.... 1 261,00 €

Total chapitre 20 1 261,00 €

Article 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions 9 902,00 €

Article 21578 Matériel et outillage technique (autres) 1 250,00 €

Article 2158 Autres installations, matériel, outillage technique 5 000,00 €

Article 21838 Matériel de bureau et informatique 7 154,00 €

Article 21848 Mobilier 1 835,00 €

Article 2188 Autres immobilisations corporelles 625,00 €

Total chapitre 21 25 766,00 €

Le montant total du crédit à ouvrir est de 27 027,00 €. Les crédits seront repris au budget primitif 2026.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– **d'autoriser** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 27 027,00 €, selon la ventilation susvisée, entre les chapitres 20 et 21

– **de préciser** que ces crédits seront repris au budget primitif 2026,

– **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 27 novembre 2025

Le Président

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 2.12.2025
Exécutoire le : 2.12.2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE